



SAGE SCARPE AMONT

**RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE SCARPE AMONT**

Année 2013

Version validée par la CLE

Structure porteuse : Communauté urbaine d'Arras

Réalisé avec le concours financier de



La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement.

Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

1.	Le contexte	2
2.	Les objectifs de l'année 2013.....	3
3.	L'organisation du SAGE Scarpe amont.....	4
3.1	Les moyens mis en œuvre pour l'animation du SAGE	4
3.2	L'organisation du SAGE Scarpe amont	4
4.	La vie du SAGE Scarpe amont sur l'année 2013	6
4.1	La modification de l'arrêté de composition de la CLE.....	6
4.2	Les réunions et rencontres	6
4.3	Le déroulement de l'année 2013.....	10
5.	L'avancement de l'état des lieux	11
6.	Liste des récépissés de déclaration reçus pour information de la CLE	12
7.	Liste des dossiers reçus pour avis de la CLE	12
8.	Répartition de l'activité de l'animateur SAGE en 2013	12
9.	Evaluation des coûts et recettes pour l'année 2013	13
10.	Objectifs de l'année 2014.....	14

1. Le contexte

Le Pays d'Artois, association de loi 1901 regroupant sept intercommunalités, a souhaité en 2005, compte tenu des problématiques complexes de gestion de l'eau sur les vallées de la Scarpe, identifier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont comme un des objectifs environnementaux à traiter en priorité.

Face aux enjeux relatifs à la gestion de l'eau sur le territoire de la Communauté urbaine d'Arras (CUA), et sur proposition du groupe de travail du Pays d'Artois créé dans ce but, la CUA a été désignée comme structure porteuse de la phase préliminaire du SAGE Scarpe amont.

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 15 juillet 2010. Il s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord (cf. périmètre du SAGE en annexe n°1).

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Scarpe amont ont été validées par arrêtés préfectoraux des 5 juillet 2011 et 27 juillet 2012.

La CLE du SAGE Scarpe amont a été officiellement installée le 11 octobre 2012. Dans la continuité de la phase préliminaire, la CUA y a été désignée comme structure porteuse du SAGE.

L'installation de la CLE a marqué une étape importante pour le SAGE qui est entré en phase d'élaboration. Cette phase nécessite un important travail d'inventaire des données et documents existants sur le territoire afin de réaliser l'état des lieux et l'identification des enjeux.

Lors d'une seconde réunion de la CLE le 11 décembre 2012, les règles de fonctionnement ont été approuvées. Cette même réunion a permis d'installer des groupes de travail avec l'élection des Présidents des quatre commissions thématiques.

Dès sa désignation comme structure porteuse du SAGE Scarpe amont, la CUA a recruté un animateur SAGE, embauché au 1^{er} janvier 2013, dont la mission dédiée au SAGE est de coordonner les activités de la CLE et d'élaborer le SAGE Scarpe amont (cf. annexe n°4).

Ce présent rapport d'activité annuel précise les moyens mis en œuvre sur le SAGE Scarpe amont et fait le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2013.

2. Les objectifs de l'année 2013

- **Organiser la concertation** :

- Constituer les Commissions thématiques et recueillir les attentes des participants ;
- Assurer la préparation et l'animation des réunions de la CLE et des Commissions thématiques, et en rédiger les documents de travail et comptes rendu ;
- Participer aux réunions locales, régionales et nationales liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Regrouper les informations nécessaires à l'élaboration du SAGE ;
- Réunir la CLE.

- **Démarrer l'état des lieux du SAGE** :

- Inventorier les données et documents existants sur le bassin versant et déterminer les points manquants pour l'élaboration de l'état initial ;
- Réaliser le cahier des charges techniques pour consulter des bureaux d'études concernant le diagnostic technique du territoire ;
- Prendre connaissance de la réglementation relative au SAGE ;
- Préparer la base de données SIG du SAGE et amorcer la cartographie nécessaire à l'état initial (Zones humides, Zones à Enjeu Environnemental...).

- **Communiquer sur le SAGE** :

- Sensibiliser les acteurs du territoire à la démarche d'élaboration d'un SAGE ;
- Rencontrer les Elus des communes du SAGE ;
- Participer aux groupes de travail animateurs SAGE et mettre à jour les données de publication propres au SAGE Scarpe amont (GEST'EAU, Agence de l'Eau Artois-Picardie).

3. L'organisation du SAGE Scarpe amont

3.1 Les moyens mis en œuvre pour l'animation du SAGE

La structure porteuse du SAGE Scarpe amont (CUA) met à disposition de la Commission Locale de l'Eau :

- l'animatrice du SAGE Scarpe amont à hauteur de 100% de son temps : Anne-Sophie LEFEBVRE ;
- la directrice du développement durable à hauteur de 10% de son temps : Coralie FLEURQUIN.

Le secrétariat de la direction développement durable de la CUA (0,1 ETP) vient en appui pour l'envoi des courriers et les différentes charges administratives.

Seul le salaire de l'animateur SAGE fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et auprès des EPCI présents sur le territoire du SAGE.

L'animateur du SAGE Scarpe amont a en charge l'élaboration du SAGE avec pour missions : l'animation de la Commission Locale de l'Eau, l'animation des commissions thématiques, la rédaction des documents du SAGE et le pilotage des études, l'élaboration de la cartographie et le développement des outils de communication du SAGE.

La réalisation de missions telles que la rédaction de documents du SAGE et l'élaboration de la cartographie pourront nécessiter, après validation de la CLE, l'emploi de bureaux d'études et l'assistance de personnels stagiaires.

Afin d'exercer au mieux sa fonction auprès de la CLE, l'animateur SAGE pourra être amené à suivre tout au long de sa mission des formations techniques et administratives.

Les charges de fonctionnement comprennent les moyens quotidiens (véhicule, matériel informatique, fluides...), les fournitures et actes administratifs. Elles font l'objet d'une subvention forfaitaire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le reste à charge étant assumé par la structure porteuse.

3.2 L'organisation du SAGE Scarpe amont

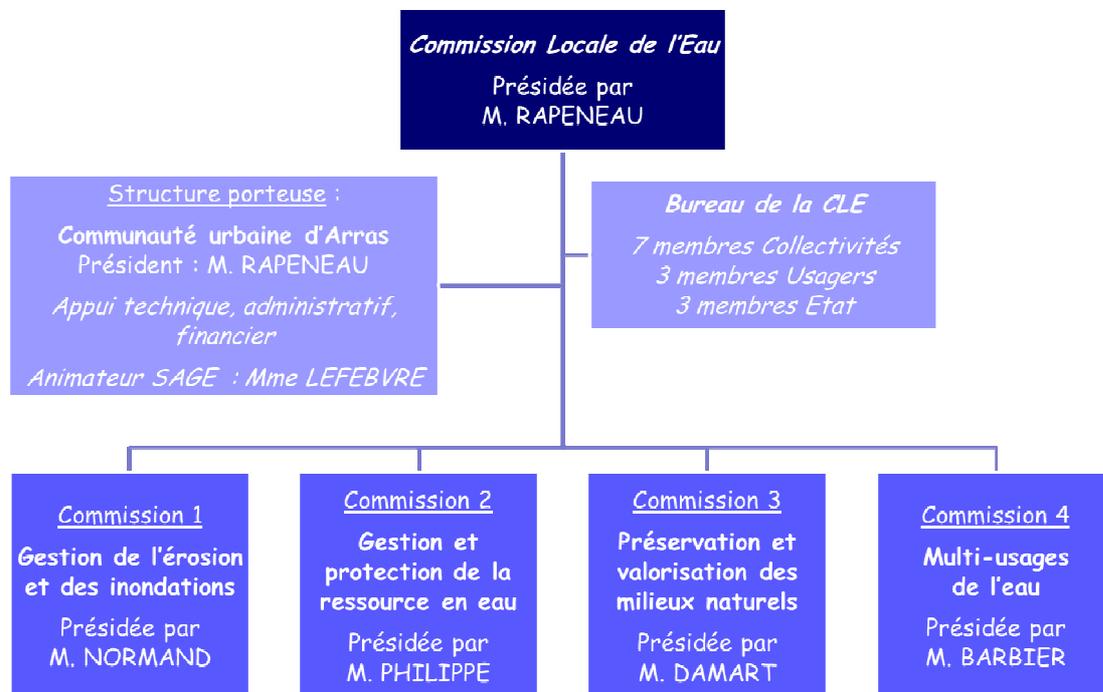
Le SAGE Scarpe amont s'appuie :

- sur un organe délibérant : la CLE
- sur un secrétariat technique et administratif : la structure porteuse et l'animatrice SAGE
- sur des instances de concertation définies par rapport aux grandes thématiques du bassin versant : les commissions thématiques.

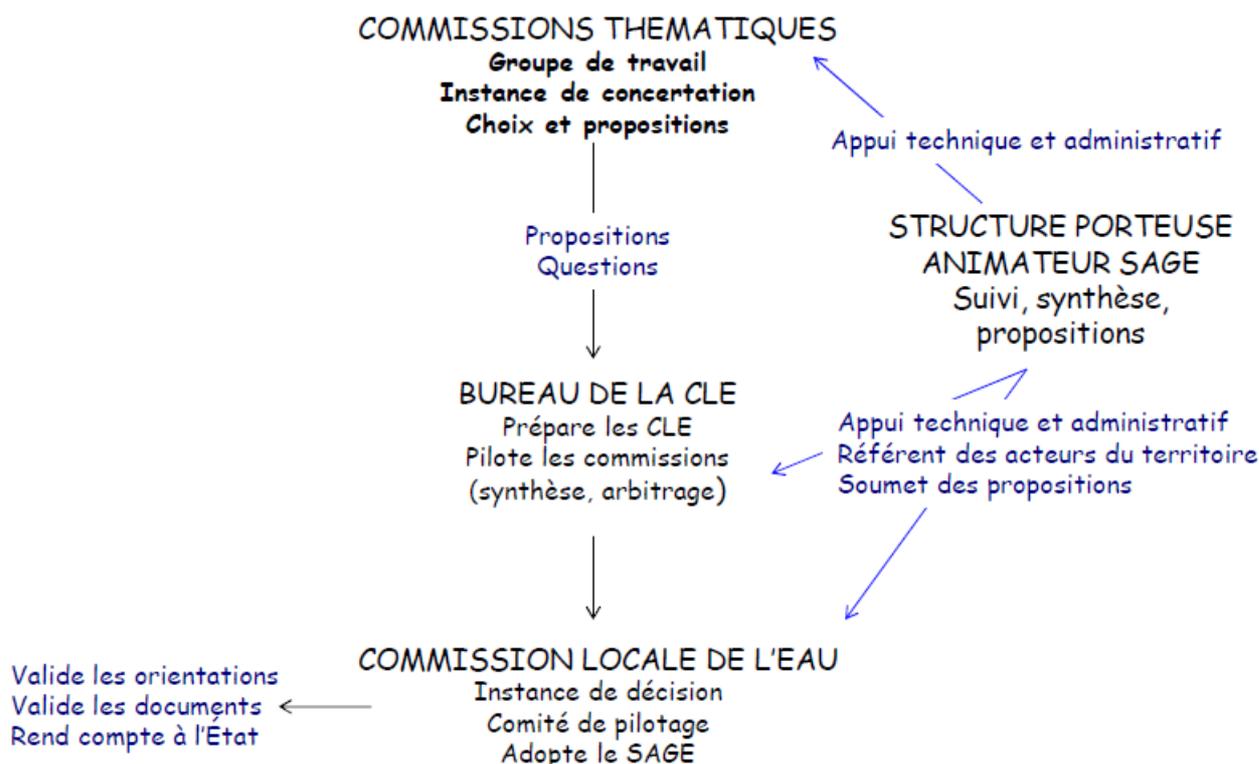
Le bureau de la CLE a pour principale mission de préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE. Le Bureau assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE, constitue les cahiers des charges des différentes études nécessaires à l'élaboration,

au fonctionnement du SAGE et à une meilleure connaissance de la gestion de l'eau, et synthétise les travaux des différentes Commissions thématiques. Le Bureau est informé du déroulement des études d'élaboration du SAGE et examine les propositions d'orientation.

- Organisation :



- Fonctionnement :



4. La vie du SAGE Scarpe amont sur l'année 2013

4.1 La modification de l'arrêté de composition de la CLE

Le 1^{er} janvier 2013, la Communauté urbaine d'Arras a évolué en fusionnant avec la Communauté de Communes de l'Artois et en s'adjoignant huit communes de la Communauté de Communes du Sud Arrageois.

De même, la Communauté de Communes du Val du Gy et la Communauté de Communes des Vertes Vallées ont fusionné pour former la Communauté de Communes La Porte des Vallées.

Enfin, le Syndicat des Eaux de la Vallée du Gy est devenu le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe en fusionnant avec le Syndicat des Eaux de la Vallée de la Scarpe.

Ces collectivités et cet établissement public étant représentés au sein de la CLE, un nouvel arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CLE a été pris le 3 juin 2013 (cf. annexe n°1 arrêté de composition de la CLE).

4.2 Les réunions et rencontres

a. La Commission Locale de l'Eau

Réunie à deux reprises fin 2012, l'installation des commissions thématiques a été privilégiée à une nouvelle réunion de la CLE début 2013 afin de lancer la démarche de l'élaboration du SAGE et mobiliser les différents acteurs du territoire.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont s'est donc réunie fin 2013 pour réaliser un point sur l'état d'avancement et notamment valider le présent rapport annuel.

b. Le bureau de la CLE

Il n'a pas été nécessaire de réunir le bureau de la CLE en 2013.

c. Les Commissions thématiques

Des courriers d'invitations à participer aux commissions thématiques ont été envoyés en février 2012 aux membres de la CLE, aux élus du périmètre du SAGE Scarpe amont et aux associations/fédérations/usagers recensés sur le territoire, afin d'installer les commissions thématiques.

Il a de plus été demandé aux élus de chaque commune de communiquer les noms des acteurs sur leur territoire susceptibles d'être intéressés par la démarche d'élaboration du SAGE.

La composition des commissions thématiques est jointe en annexe du présent rapport.

Les diagrammes ci-après présentent pour chacune des 4 commissions la part des différents types d'acteurs représentés.

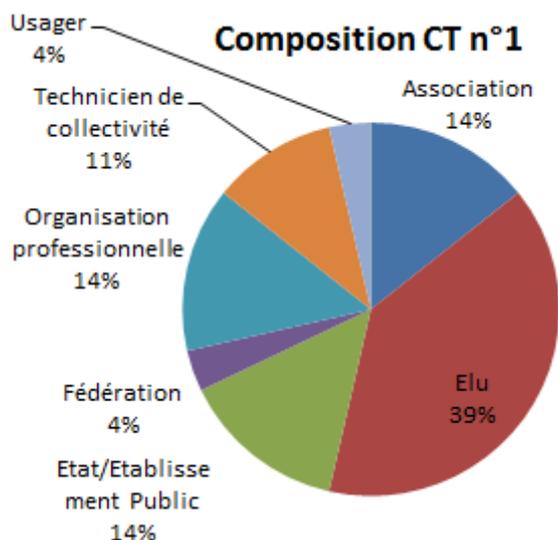
Les participants aux commissions ont été répertoriés en 7 catégories :

- Association (protection de l'environnement, loisirs ...)
- Elu (maire, adjoint, conseiller)
- Etat/Etablissement Public (administration et établissement public français)

- Fédération (fédération et syndicat)
- Organisation professionnelle (chambres consulaires, entreprises privées, groupements d'études)
- Technicien de collectivité (communes, EPCI, syndicat mixte)
- Usager (agriculteur, chasseur, ..)

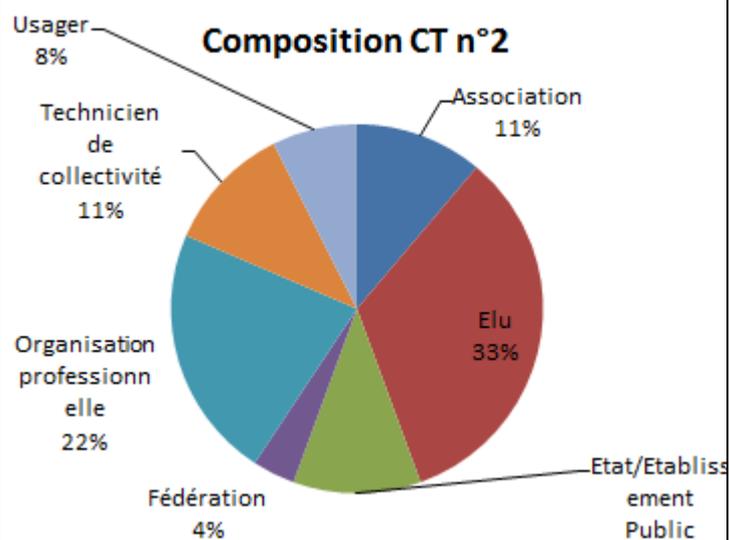
CT N°1 : Commission thématique Gestion de l'érosion et des inondations

→ 28 inscrits



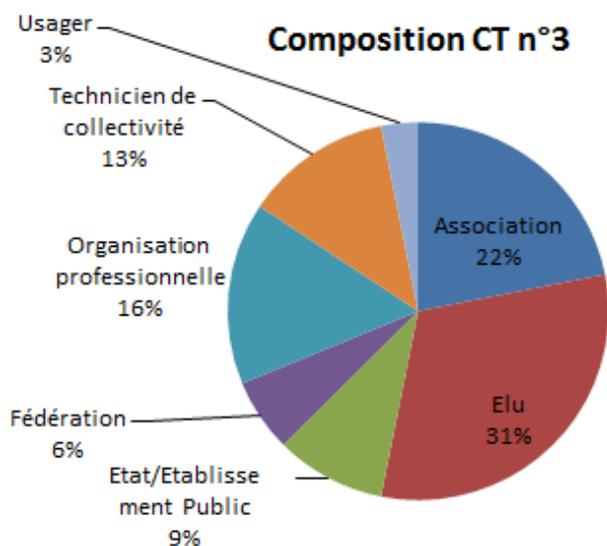
CT N°2: Commission thématique Gestion et protection de la ressource en eau

→ 26 inscrits



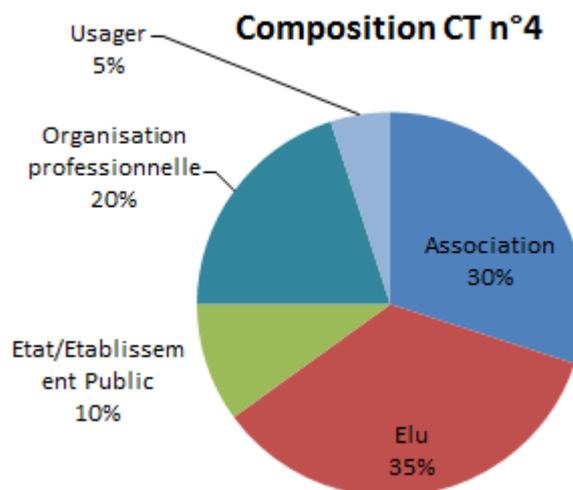
CT N°3: Commission thématique Préservation et valorisation des milieux naturels

→ 32 inscrits



CT N°4: Commission thématique Multi-usages de l'eau

→ 19 inscrits



Les 4 commissions thématiques se sont ainsi réunies à deux reprises en 2013 à travers une première réunion d'installation et de présentation du SAGE et une sortie terrain.

03/06/2013	Réunion d'installation de la Commission Thématique n°4 Multi-usages de l'eau → 13 présents
12/06/2013	Réunion d'installation de la Commission Thématique n°2 Gestion et protection de la ressource en eau → 20 présents
17/06/2013	Réunion d'installation de la Commission thématique n°3 Préservation et valorisation des milieux naturels → 17 présents
03/07/2013	Réunion d'installation de la Commission thématique n°1 Gestion de l'érosion et des inondations → 20 présents
05/11/2013	« Toute Commission » : visite de terrain sur la Communauté de Communes de l'Atrébatie → Gestion de l'érosion → 36 participants



« Toute Commission » du 05/11/2013 : visite de terrain sur la Communauté de Communes de l'Atrébatie à Berles-Monchel

d. Participation de l'animateur SAGE à des réunions externes

15/01/2013	Réunion d'information relative à l'assainissement non collectif dans le Xème programme - Agence de l'Eau Artois-Picardie
12/02/2013	Atelier « Agriculture, cadre de vie et biodiversité » du Plan Climat Territorial du Pays d'Artois - Brebières
13/02/2013	Séminaire sur l'agriculture biologique – Tilloy Les Mofflaines
15/02/2013	Réunion des animateurs SAGE - Douai
21/03/2013	Forum national sur la gestion durable des eaux pluviales - Douai
18/04/2013	Ateliers-débat du Cerdd : "Eau et Bio, les mérites de la maîtrise territoriale" - Lille
7/06/2013	Commission Permanente Milieu naturel aquatique et de la planification - Douai
18/06/2013	Séminaire Gestion du grand cycle de l'eau et décentralisation: quelle gouvernance, pour quels résultats ? - Paris
21/06/2013	Inauguration et visite du marais de Fampoux - Fampoux
26/06/2013	Réunion de travail sur l'état écologique des cours d'eau - Douai
23/09/2013	Réunion des animateurs SAGE - Lille
03/10/2013	Assises nationales de l'Assainissement Non Collectif - Amiens
11/10/2013	Climatour : Lutte contre les inondations à la Communauté de Communes des Trois-Pays - Guines
14/11/2013	TRANSF'EAU : "Valorisation écologique des canaux et voies navigables" - Brunehaut (Belgique)

e. Participation des Elus du SAGE

14/11/2013	Réunion des Présidents de CLE des SAGE du bassin Artois-Picardie - Lille
-------------------	--

f. Entretiens individuels

Des réunions individuelles permettant à l'animatrice SAGE de présenter la démarche d'élaboration mais aussi de prendre connaissance des enjeux et problématiques du territoire, ont eu lieu durant l'année 2013.

Différents acteurs ont ainsi été rencontrés lors d'entretiens :

- Une partie des Elus du bassin versant :
Acq, Etrun, Ecurie, Feuchy, Noyelle-Vion, Noyelles-sous-Bellonne, Corbehem, Agny, Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois, St Nicolas, Roclincourt, Plouvain, Haute-Avesnes, Maroeuil, Gouves, Roeux.
L'animatrice SAGE sollicitera chacun des Maire des communes du SAGE pour un entretien.
- Des techniciens d'EPCI du territoire du SAGE
 - M. Denoyelle et Mme Finet : Communauté de Communes La Porte des Vallées
 - M. Deparpe : Communauté de Communes de l'Atrébatie
 - MM. Sannier, Vallin et Zajac : Communauté urbaine d'Arras
 - M. Stienne et Mme Bara : Communauté de Communes Osartis
- Mme Aubert de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Organismes professionnels
M. Glacet de la Chambre d'agriculture NPDC, M. Kosmalski des Eaux de l'Artois, M. Montaigne de NOREADE
- M. Seroux du Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe
- M. Herbo du MNLE Sensée

4.3 Le déroulement de l'année 2013

- **1er Semestre**
 - Présentation de la démarche SAGE aux élus du bassin versant ;
 - Désignation des membres des Commissions Thématiques (CT) ;
 - Recueil des données et documents existants pour l'état des lieux (à partir du Porter à Connaissance et des entretiens avec élus et EPCI) ;
 - Lancement des 4 CT : présentation des axes de travail ; échange sur les attentes de chacun et définition d'un calendrier sur 6 mois ; choix d'externaliser des études techniques suite à l'inventaire ;
 - Demande de modification de l'arrêté préfectoral portant composition de la CLE
 - Constitution et dépôt du dossier de demande de financement de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - Participation aux réunions des animateurs de SAGE
 - Mise à jour de la fiche SAGE Scarpe amont sur le site GESTEAU
- **2ème Semestre**
 - Inventaire des données et documents manquants pour l'état des lieux ;
 - Rédaction de la trame de l'état initial du SAGE Scarpe amont ;
 - Préparation des CCTP pour les études à externaliser
 - Rédaction de l'état des lieux avec l'analyse des données recueillies

- Travail sur les Zones à Enjeux Environnemental (ZEE) pour l'assainissement non collectif
- Entretiens individuels avec des communes du SAGE
- Préparation de la base SIG pour la cartographie de l'état initial
- Rapport d'activité annuel sur l'avancement du SAGE diffusé aux membres de la CLE et EPCI
- Organisation de la visite de terrain « Toute Commission »
- Préparation de la réunion de la CLE
- Mise à jour de la fiche SAGE Scarpe amont sur le site GESTEAU

5. L'avancement de l'état des lieux

Le SAGE est entré en phase d'élaboration avec l'installation de la CLE en octobre 2012. La phase d'élaboration doit aboutir à la production des deux documents phares du SAGE :

- le Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- le règlement.

Le PAGD se construit à partir, de l'état initial et du diagnostic, réalisés en amont de la phase d'élaboration dans le cadre de l'état des lieux. L'état initial doit permettre de dresser un portrait du territoire à un instant T. A partir de ce constat, le diagnostic dressera un bilan des atouts et faiblesses du territoire.

Suit alors la phase tendances et scénarii, qui doit permettre de retenir des objectifs prioritaires qui seront ensuite déclinés dans le PAGD puis le règlement.

L'animateur SAGE a démarré la phase de l'état des lieux en 2013 en collectant dans un premier temps les données disponibles. La difficulté dans ce travail est de rassembler l'ensemble des études existantes, d'avoir un niveau d'informations égal sur l'ensemble du périmètre du bassin versant et de déterminer là où il y a des manques et où il serait utile de mandater un bureau d'étude.

Le travail de l'état des lieux nécessite de plus une technicité dans certains domaines (milieux aquatiques, hydraulique) qui pourra nécessiter l'expertise d'un bureau d'étude.

Une des missions de l'animatrice SAGE en 2013 a été de rédiger la trame de l'état initial, qui se situe en annexe 6 du présent rapport. Cette trame a notamment permis à l'animatrice de faire un premier bilan des données disponibles sur le bassin versant et de déterminer des manques. La prochaine phase de l'état des lieux sera donc de constituer un cahier des charges techniques afin de mandater une ou des études dont l'animateur SAGE fera la synthèse au sein de l'état des lieux et du diagnostic.

Enfin, à la demande de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'animatrice SAGE a commencé un travail de diagnostic sur les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour l'assainissement non collectif (ANC) (cf. note de présentation en annexe 7). L'agence de l'Eau Artois-Picardie et la DREAL de bassin souhaitant s'appuyer sur les connaissances locales des SAGE pour réaliser ce travail, une première présentation des enjeux a été faite lors de la CLE du 27 novembre 2013.

6. Liste des récépissés de déclaration reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
Entreprise DECIMA	12/02/2013	Création de 2 forages pour la climatisation par PAC sur nappe (création d'un datacenter "la poudrière numérique") - ARRAS
TRANSPORTS COMATA	02/04/2013	Copie du récépissé de déclaration délivré aux TRANSPORTS COMATA concernant la réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue d'un usage futur pour couvrir les besoins en eau de l'entreprise sur la commune de FEUCHY
EARL DELOFFRE	03/05/2013	Prélèvement d'eau souterraine au moyen d'un forage sur CORBEHEM
CUA	16/07/2013	Travaux de défense de berges du Crinchon sur les sites de la Bassure et du Chemin Rouge sur la commune d'ACHICOURT
Lycée agricole SAVY BERLETTE	27/06/2013	Réalisation d'une station d'épuration sur SAVY BERLETTE
GAEC DU GY	29/07/2013	Régularisation et équipement d'un puits en vue d'un usage futur pour couvrir les besoins en eau de son exploitation agricole et de son élevage sur le territoire de la commune de LATTRE SAINT QUENTIN
ADEVIA	06/11/2013	Rejets des eaux pluviales issues de l'aménagement de la zone du "Champ du Bel air" sur le territoire de la commune de DAINVILLE
HERMAVILLE	12/11/2013	Construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 660 équivalents-habitants sur la commune d'HERMAVILLE
CC Porte des Vallées	14/11/2013	Aménagement d'une zone d'activités sur la commune de HAUTE AVESNES
PROTERAM	19/11/2013	Aménagement d'un lotissement « Domaine de la Clef des Champs » sur le territoire de la commune de BREBIERES
SARL STEMPIAK	19/11/2013	Rejet des eaux pluviales issues de l'aménagement d'un lotissement « Hameau de la Chapelle » sur le territoire de la commune de FEUCHY

7. Liste des dossiers reçus pour avis de la CLE

Structure	Date	Objet
Mairie de Corbehem	30/08/2013	Consultation administrative sur le PLU de Corbehem

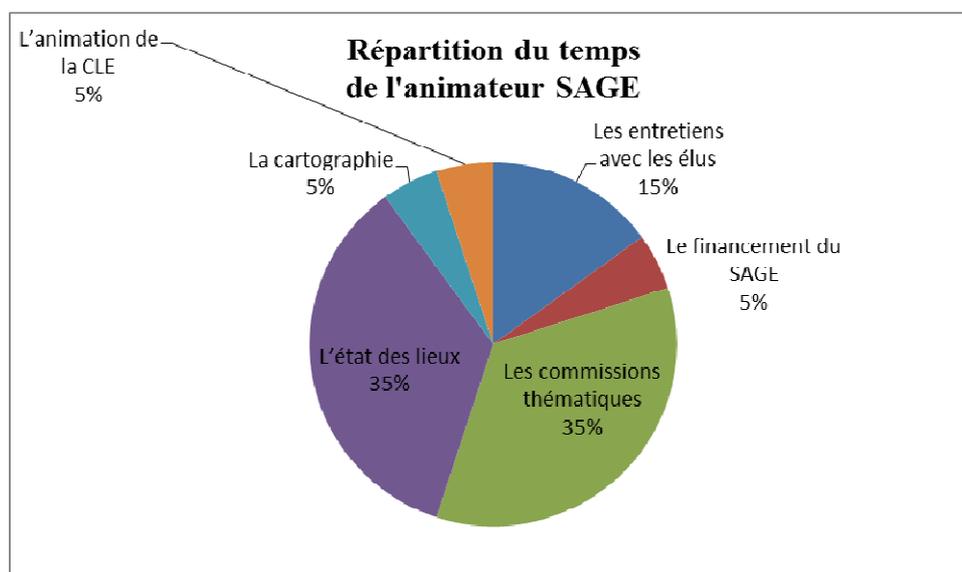
8. Répartition de l'activité de l'animateur SAGE en 2013

Le travail de l'animatrice s'est découpé autour de six tâches principales en 2013 :

- Les entretiens avec les élus

- Le financement du SAGE
- Les commissions thématiques
- L'état des lieux
- La cartographie
- L'animation de la CLE.

Le diagramme ci-après représente le temps passé en 2013 sur ces six tâches principales.



Le travail sur l'état des lieux (collecte des données, rédaction de la trame de l'état initial, approfondissement des connaissances techniques et juridiques..) et le travail sur les commissions thématiques (constitution, préparation, animation) représentent chacun 35% du temps de travail de l'animatrice SAGE en 2013. Les entretiens avec les élus et techniciens représentent 15% du travail de l'animatrice SAGE en 2013.

Enfin, l'animation de la CLE (une réunion en 2013), le travail de cartographie (préparation de la base de données) et la constitution du dossier de demande de financement (calendrier, objectifs, budget) représentent chacun 5% du temps de travail de l'animateur SAGE.

9. Evaluation des dépenses et recettes pour l'année 2013

Les dépenses pour l'année 2013 sont celles liées à l'animation du SAGE et aux frais de fonctionnement.

Le SAGE Scarpe amont amorçant sa phase d'élaboration, aucune étude ou lettre d'information n'a été commanditée avant de connaître plus précisément les besoins en termes de données.

Une convention entre la structure porteuse et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie définit les conditions financières d'animation du SAGE Scarpe amont.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie subventionne à hauteur de 70% le poste d'animateur SAGE et à hauteur d'un forfait de 3 500 €/an les frais de fonctionnement. La convention est effective du 1^{er} avril 2013 au 1^{er} avril 2014 et est reconductible deux fois.

La convention avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie démarrant au 1^{er} avril 2013, le financement du poste entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2013 a été 100 % pris en charge par la structure porteuse.

La répartition des dépenses et recettes pour l'année 2013 est reportée dans le tableau ci-après.

ANIMATION - ETUDES Pris en charge par les EPCI du SAGE*				FONCTIONNEMENT Pris en charge à 100% par la CUA			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Salaire animateur	33 600,00€	EPCI	78 555,50€	Salaires (Direction+ Secrétariat)	11 700,00€	AEAP	2 625,00€
Etudes	0 €	AEAP	17 640,00€	Fonctionnement	19 600,00€		
Communication	0 €						
TOTAL	33 600,00€	TOTAL	96 195,00€	TOTAL	31 300,00€	TOTAL	2 625,00€
BALANCE CLE	+ 62 595,50 €			BALANCE CUA	- 28 675,00 €		

* Contribution des EPCI: Communauté d'agglomération du Douaisis, Communauté de Communes de l'Atrébatie, Communauté de Communes La Porte des Vallées, Communauté de Communes OSARTIS, Communauté urbaine d'Arras, à raison de 0,50€/hab/an par décision de la CLE du 11/12/2012

Bilan des dépenses et recettes pour l'année 2013

EPCI	Nombre d'habitants dans le périmètre du SAGE	Contribution annuelle en € NET
Communauté d'agglomération du Douaisis	18 799	9 339,50 €
Communauté de Communes de l'Atrébatie	11 044	5 522,00 €
Communauté de Communes La Porte des Vallées	11 071	5 535,50 €
Communauté de Communes OSARTIS	19 543	9 771,50 €
Communauté urbaine d'Arras	96 772	48 386,00 €

Contribution annuelle des EPCI du SAGE Scarpe amont

10. Objectifs de l'année 2014

- 1er Semestre
 - Poursuite des entretiens individuels avec les communes du SAGE
 - Préparation des CCTP pour les études à externaliser
 - Rédaction de l'état initial
 - Travail sur les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) dans le cadre de l'assainissement non collectif
 - Elaboration de la cartographie SIG

- **2ème Semestre**
 - Choix du bureau d'étude et pilotage des études externalisées
 - Réunions des commissions thématiques, présentation des ZEE
 - Rédaction de l'état initial et préparation du diagnostic en fonction des enjeux découverts
 - Préparation de la méthodologie sur la détermination des zones humides
 - Diffusion d'une 1^{ère} lettre d'information sur le SAGE
 - Réflexion sur les outils de communication pour identifier le SAGE (logo, charte, internet)
 - Rapport d'activité annuel de la CLE transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie et diffusé aux partenaires de la CLE
 - Réunion de la CLE : - présentation et intervention du bureau d'étude (BE) ; - présentation de l'avancement et des résultats d'étude ; - validation de la cartographie des ZEE ; - validation des outils de communication ; - validation du programme N+1

Compte tenu de la période électorale au 1er semestre 2014, le programme détaillé ci-dessus pourrait ne pas être rigoureusement respecté. En conséquence, le SAGE se réserve le droit de modifier les objectifs.

ANNEXES

1. Périmètre du SAGE Scarpe amont
2. Arrêté préfectoral de composition de la CLE du SAGE Scarpe amont
3. Composition des Commissions thématiques
4. Fiche de poste de l'animateur SAGE
5. Comptes rendus des Commissions thématiques
6. Sommaire de l'état initial
7. Note de synthèse sur les Zones à Enjeu Environnemental dans le cadre de l'assainissement non collectif

ANNEXE 2 : Arrêté préfectoral de composition de la CLE



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ET RISQUES
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont et confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2011 modifié fixant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

VU les délibérations des structures nouvellement intégrées et désignant leur représentant ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté Urbaine d'Arras avec la Communauté de Communes de l'Artois et des communes de la Communauté de Communes du Sud Arrageois ;

CONSIDERANT la fusion de la Communauté de Communes du Val du Gy et la Communauté de Communes des Vertes Vallées ;

CONSIDERANT la fusion du Syndicat des Eaux de la Vallée du Gy et du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Scarpe ;

CONSIDERANT que suite à la réforme des collectivités il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Amont est modifié ainsi qu'il suit :

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Communauté Urbaine d'Arras (ajout d'un second représentant):

- M. Jean-Pierre DELCOUR

Communauté de Communes La Porte des Vallées :

- M. Michel SEROUX
- M. Donat TABARY

Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe :

- M. Michel ACCART

Article 2 :

Le reste de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 est inchangé.

Article 3 :

La composition de la CLE issue des modifications citées à l'article 1 est reprise en annexe au présent arrêté.

Article 4 :

Le mandat des membres désignés à l'article 1 court jusqu'au 27 juillet 2018, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012.

Les représentants cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

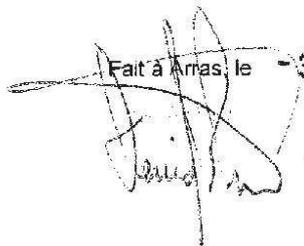
Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le 30 JUIN 2013



Denis ROBIN

Annexe : Composition de la CLE du SAGE Scarpe Amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe Amont est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais

Mme Jacqueline MACQUET

Conseil Général du Pas-de-Calais

Mme Françoise ROSSIGNOL

Conseil Général du Nord

M. Charles BEAUCHAMP

Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Alain Philippe, Maire de Gouves

M. Daniel DAMART, Maire de Maroeuil

M. Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras

Mme Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville

M. Aimé BRUNEAU, Maire de Beaumetz les Loges

M. Bernard LIBBESSART, Maire de Montenescourt

M. Michel PETIT, Maire de Berles au Bois

M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux

M. Pierre GEORGET, Maire de Vitry en Artois

M. Michel SEROUX, Maire de Haute Avesnes

Membres nommés par l'Association des Maires du Nord

M. Martial VANDEWOESTYNE, Maire de Lambres-lez-Douai

M. Bernard WAGON, Maire de Cuincy

Communauté de Communes de l'Atrébatie

M. Alain BAILLEUL

Communauté de Communes La Porte des Vallées

M. Michel SEROUX

M. Donat TABARY

Communauté Urbaine d'Arras

M. Philippe RAPENEAU

M. Jean-Pierre DELCOUR

Communauté de Communes Osartis

M. Arnold NORMAND

NOREADE

M. Paul RAOULT

Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe

M. Michel ACCART

Institution interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée

M. Martial STIENNE

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais

M. Hubert BRISSET

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras

M. Nicolas FIEVET

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais

M. Christophe de GUILLEBON de RESNES

Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais

M. Daniel VANTOUROUX

Association Nord-Nature Arras

M. Georges SENECAUT

Association MNLE Sensée-Scarpe / Artois/Douaisis

M. Gustave HERBO

Association Campagnes Vivantes à Saint Laurent Blangy

M. Philippe DECARSIN

UFC-Que choisir de l'Artois

M. Gérard BARBIER

VEOLIA

M. Laurent KOSMALKI

Association Sports et Loisirs de Saint Laurent Blangy

M. Thierry BEUGNET

Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais

M. Pierre HOUBRON

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant

Monsieur le Directeur Régional des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, en tant que gestionnaire de la voie d'eau, ou son représentant

ANNEXE 3 : Composition des Commissions thématiques

Liste des membres des quatre commissions thématiques

Commission 1 "Gestion de l'érosion et des inondations" M. Arnold NORMAND, maire de Roeux			
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Géraldine	AUBERT	Douai
Association Nord Nature Arras	Georges	SENECAUT	Arras
Association pêche "La truite d'Etrun"	Michel	DELORY	Etrun
Campagne vivante	Philippe	DECARSIN	Feuchy
Chambre d'agriculture NPDC	Julien	LECOUFFE	Aubigny en Artois
Chambre d'agriculture NPDC	Hubert	BRISSET	Berles Monchel
Chambre d'agriculture NPDC - service technique	Jean-Marie	GLACET	Lille
Communauté de Communes de l'Atrébatie	Jean-Pierre	DUPUIS	Tincques
Communauté de Communes de l'Atrébatie	Bastien	DEPARPE	Tincques
DDTM Pas-de-Calais	X	X	Arras
GAEC Hermant	Pascal	HERMANT	Fampoux
GEDA DE L'ARTOIS	Gérard	HONORE	Fampoux
Institution Interdépartementale NPDC pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée	Martial	STIENNE	Douai
Mairie d'Acq	Jean Pierre	DELCOUR	Acq
Mairie d'Athies	Michèle	FOVEZ	Athies
Mairie d'Aubigny en Artois	Jean-Michel	DESAILLY	Aubigny-en-artois
Mairie de Beaurains	Hubert	TOURNEUX	Beaurains
Mairie de Brebières	Francis	BRISSET	Brebières
Mairie de Corbehem	Françoise	WARLOP	Corbehem
Mairie de Hauteville	Daniel	VAHE	Hauteville
Mairie de Lambres-lez-Douai	Christian	HATU	Lambres-lez-Douai
Mairie de Sainte Catherine	Hervé	ACCART	Sainte-Catherine
Mairie de Vitry en Artois	Michel	DEBAVELAERE	Vitry en Artois
MLNE SENSEE	Gustave	HERBO	Arleux
SDPPR 62	Christophe	DE GUILLEBON DE RESNES	Beaumetz-les-Loges
Syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis	X	X	Douai
VNF	Elodie	RENOULT	Lambersart

Commission 2 " Gestion et protection de la ressource en eau "
M. Alain PHILIPPE, maire de Gouves

Agence de l'Eau Artois-Picardie	Géraldine	AUBERT	Douai
Agriculteur / Conseiller municipal à Gouves	Yves	LEBLOND	Gouves
Agriculteur sur Gouves	Antoine	HUREZ	Dainville
Association pêche "La truite d'Etrun"	Michel	DELORY	Etrun
ARS NPDC	Max	THEROUANNE	Lille
Campagne vivante	Philippe	DECARSIN	Feuchy
Chambre d'agriculture NPDC	Julien	LECOUFFE	Aubigny-en-Artois
Chambre d'agriculture NPDC	Hubert	BRISSET	Berles Monchel
Chambre d'agriculture NPDC ; Service technique	Jean-Marie	GLACET	Lille
Communauté de Communes de l'Atrébatie	Alain	BAILLEUL	Tilloy-les-Hermaville
Communauté de Communes La Porte des Vallées	Maxime	DENOYELLE	Habarcq
Communauté urbaine d'Arras	Jean	AVRONSART	Arras
DDTM Pas-de-Calais	X	X	Arras
GEDA DE L'ARTOIS	Gérard	HONORE	Fampoux
Mairie d'Athies	Véronique	TAVERNIER	Athies
Mairie d'Agnez-les-Duisans	Pascal	COIN	Agnez-les-Duisans
Mairie de Maroeuil	Daniel	DAMART	Maroeuil
Mairie de Montenescourt	Bernard	LIBESSART	Montenescourt
Mairie de Noyelle Vion	Gérard	NICOLLE	Noyelle-Vion
Mairie de Penin	Jean-Marie	LAVIGNE	Penin
Mairie de Sainte Catherine	Alain	VANGHELDER	Sainte-Catherine
Mairie de Biache-Saint-Vaast	Jean-Luc	DUMARQUEZ	Biache-Saint-Vaast
MLNE SENSEE	Gustave	HERBO	Arleux
NOREADE, REGIE DU SIDEN-SIAN	Paul	RAOULT	Wasquehal
ONEMA	Dominique	LECOCQ	Béthune
SDPPR 62	Christophe	DE GUILLEBON DE RESNES	Beaumetz-les-Loges
SESDRA	Jean-François	DEPRET	Arras
SIVAL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Artois)	Daniel	QUENSON	Roeux
Veolia Eau - Les Eaux de l'Artois	Laurent	KOSMALSKI	Lens

Commission thématique 3 "Préservation et valorisation des milieux naturels"
M. Daniel DAMART, maire de Maroeuil

Agence de l'Eau Artois-Picardie	Géraldine	AUBERT	Douai
Association Nord Nature Arras	Georges	SENECAUT	Arras
Association pêche "La truite d'Etrun"	Michel	DELORY	Etrun
Association Sport et Loisirs de St Laurent Blangy	Thierry	BEUGNET	Saint-Laurent-Blangy
Association Campagne vivante	Philippe	DECARSIN	Feuchy
Chambre d'agriculture NPDC	Philippe	TRUFAUX	Lille
Chambre d'agriculture NPDC	Hubert	BRISSET	Berles Monchel
Chambre d'agriculture NPDC ; Service Technique	Jean-Marie	GLACET	Lille
Communauté de Communes Osartis	Michaël	STIENNE	Vitry-en-Artois
Communauté de Communes La Porte des Vallées	Maxime	DENOYELLE	Habarcq
Communauté urbaine d'Arras	Odile	BRUN	Arras
Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais	François	FOURMY	Lillers
DDTM Pas-de-Calais	X	X	Arras
DREAL Nord - Pas-de-Calais	X	X	Lille
Entente halieutique du Val de Scarpe	Bernard	DUHANEZ	Saint-Laurent-Blangy
Fédération de chasse 62	Pierre	HOUBRON	Saint-Laurent-Blangy
GEDA DE L'ARTOIS	Gérard	HONORE	Fampoux
Mairie d'Acq	Jean Pierre	DELCOUR	Acq
Mairie d'Agnez-les-Duisans	Pascal	COIN	Agnez-les-Duisans
Mairie d'Athies	Guillaume	LEFEBVRE	Athies
Mairie de Brebières	Frédéric	LELEU	Brebières
Mairie d'Etrun	Michel	MATHISSART	Etrun
Mairie de Gouves	Alain	PHILIPPE	Gouves
Mairie de Saint Laurent Blangy	Jean-Claude	DESFACHELLE	Saint-Laurent-Blangy
Mairie de Wailly-les-Arras	Alain	BOURDREL	Wailly-les-Arras
Mairie Noyelle-Vion	Jean-Michel	BACHELET	Noyelle-Vion
MLNE SENSEE	Gustave	HERBO	Arleux
ONEMA	Yann	LANCIAUX	Béthune
SDPPR 62	Christophe	DE GUILLEBON DE RESNES	Beaumont-les-Loges
SIVAL + Mairie de Roeux	Daniel	QUENSON	Roeux
Société de chasse de Fampoux	Claude	LEFEBVRE	Fampoux

Commission thématique 4 "Multi-usages de l'eau"
M. Gérard BARBIER, Président de l'UFC Que choisir Artois

Agence de l'Eau Artois-Picardie	Géraldine	AUBERT	Douai
Association de pêche de Sainte-Catherine	Serge	MARECHAL	Saint-Catherine
Association de pêche de Sainte-Catherine (et/ou)	Claude	VANDEVOORDE	Saint-Catherine
Association Sport et Loisirs de St Laurent Blangy	Thierry	BEUGNET	Saint-Laurent-Blangy
Campagne vivante	Philippe	DECARSIN	Feuchy
Chambre d'agriculture NPDC	Julien	LECOUFFE	Aubigny-en-Artois
Chambre d'agriculture NPDC	Hubert	BRISSET	Berles Monchel
Chambre d'agriculture NPDC ; Service Technique	Jean-Marie	GLACET	Lille Cedex
Communauté urbaine d'Arras	Jean	AVRONSART	Arras
Conseil Régional	Jacqueline	MAQUET	Arras
DDTM Pas-de-Calais	Bernard	VILLAIN	Arras Cedex
Entente halieutique du Val de Scarpe	Bernard	DUHANEZ	Saint-Laurent-Blangy
GAEC Hermant	Pascal	HERMANT	Fampoux
GEDA DE L'ARTOIS	Gérard	HONORE	Fampoux
Mairie d'Agnly	Didier	THUILOT	Agnly
Mairie d'Arras	Frédéric	LETURQUE	Arras
Mairie d'Athies	Mélanie	PAWLAK	Athies
Mairie de Saint Laurent Blangy	Jean-Claude	DESFACHELLE	Saint-Laurent-Blangy
Mairie de St Nicolas les Arras	Maurice	BARBRY	St-Nicolas-les-Arras
MLNE SENSEE	Gustave	HERBO	Arleux

ANNEXE 4 : Fiche de poste de l'animateur SAGE

Fonction	Animateur du SAGE Scarpe amont
Poste occupé par	Anne-Sophie LEFEBVRE
Mission	Elabore le SAGE Scarpe amont
Positionnement	Rattaché au Directeur du développement durable
Conditions d'exercice	Travail partagé entre le bureau et le terrain Territoire de projet = bassin versant de la Scarpe amont \cong 100 communes Horaires réguliers, mais qui peuvent être adaptés selon les missions (réunions le soir)
Autonomie et responsabilités	Sous l'autorité hiérarchique du Directeur du développement durable Autonome dans l'organisation de son travail Garant de la fiabilité scientifique, technique et juridique des documents qu'il produit Rend compte à sa hiérarchie de ses activités et de ses difficultés éventuelles
Relations fonctionnelles	Relations fréquentes avec les autres services de la collectivité Relations fréquentes avec les élus de la CLE Relations avec les institutions et les partenaires : Agence de l'Eau, DREAL, Département, Région... Relations privilégiées avec les partenaires locaux siégeant à la CLE : élus, usagers, Etat
Moyens techniques	Documentation juridique, scientifique et technique SIG, outils de communication et d'information Moyens de transport
Activités principales	Réalisation, conduite ou commande de diagnostics et d'études dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux associés Instruction technique et administrative (marchés, comptabilité, subventions...) des dossiers Expertise technique et veille réglementaire Conseil et aide à la décision auprès de la direction
Activités spécifiques	Animation de la Commission Locale de l'Eau Animation des commissions thématiques Rédaction des documents du SAGE et élaboration de la cartographie Développement des outils de communication du SAGE
Quotité	100%
Savoir	Bureautique Connaissances techniques dans le domaine de la gestion de l'eau, des milieux associés et de l'environnement

	Connaissance du fonctionnement des collectivités locales Connaissance des procédures administratives et financières Connaissances juridiques et réglementaires en gestion de l'eau
Savoir faire	Conduite d'études (diagnostic, préconisations, évaluation) Conduite et animation de réunions Savoir synthétiser, développer des argumentaires et rédiger
Savoir être	Capacité à travailler en équipe et en réseau Capacité à travailler en transversalité Sens du dialogue et de la concertation Esprit d'initiative Rigueur, sens de l'organisation, disponibilité

ANNEXE 5 : Comptes rendus des Commissions thématiques

ANNEXE 6 : Sommaire de l'état initial

Chapitre 1 : Préambule

1. Contexte réglementaire
 - 1.1. Réglementation
 - 1.2. SDAGE Artois-Picardie
2. Le SAGE Scarpe amont
 - 2.1. Qu'est-ce qu'un SAGE ?
 - 2.2. Contenu et portée du SAGE
 - 2.3. Phases et étapes d'élaboration d'un SAGE
 - 2.4. Initiation du SAGE Scarpe amont
 - 2.5. Présentation du SAGE Scarpe amont
 - 2.5.1. Arrêté de périmètre
 - 2.5.2. Organisation de la concertation
 - 2.5.2.1. La CLE et le bureau
 - 2.5.2.2. La structure porteuse
 - 2.5.2.3. Les commissions thématiques
 - 2.5.3. Les masses d'eau
3. Organisation des acteurs dans le domaine de l'eau
 - 3.1. Les services et établissements publics de l'Etat
 - 3.2. Les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre
 - 3.3. Les syndicats, associations et organisations professionnelles
4. La méthodologie
 - 4.1.1. La place de l'état des lieux et du diagnostic dans l'élaboration
 - 4.1.2. L'objectif du présent rapport et méthodologie employée

Chapitre 2 : Caractéristiques générales du territoire

1. Les données générales du territoire
 - 1.1. Historique de l'aménagement à l'échelle du SAGE
 - 1.2. Le paysage
 - 1.3. Organisation administrative et démographie
 - 1.4. Les infrastructures de transport
 - 1.5. L'aménagement du territoire
 - 1.6. Le patrimoine
2. Le contexte géographique
 - 2.1. La situation géographique et topographique
 - 2.2. La climatologie
 - 2.3. La géologie
 - 2.4. L'hydrologie
3. Synthèse

Chapitre 3 : L'eau et les milieux naturels

1. Les eaux superficielles
 - 1.1. Contexte hydrographique
 - 1.2. Hydrologie
 - 1.3. Qualité des eaux et objectifs de la DCE

- 1.4. Synthèse
2. Les eaux souterraines
 - 2.1. La ressource
 - 2.1.1. Contexte hydrogéologique
 - 2.1.2. Etat quantitatif
 - 2.2. Qualité des masses d'eau
 - 2.2.1. Objectif de la DCE et état de la masse d'eau
 - 2.2.2. Réseau de suivi
 - 2.2.3. Les périmètres de protection
 - 2.3. Synthèse
3. Les milieux naturels et espaces remarquables
 - 3.1. Les zones humides
 - 3.2. Les espaces inventoriés et les outils de protection de l'eau
 - 3.3. Les espèces faunistiques et floristiques
 - 3.4. Le paysage
4. Synthèse

Chapitre 4 : Les usages et pressions liés à l'eau

1. L'alimentation en eau potable
 - 1.1. Le contexte
 - 1.2. Les exploitants et les gestionnaires
 - 1.3. Les prélèvements pour l'alimentation
 - 1.4. Les importations et exportations
 - 1.5. La qualité des eaux
 - 1.6. La protection de la ressource
2. L'assainissement
 - 2.1. Le contexte
 - 2.2. Les acteurs de l'assainissement sur le territoire
 - 2.3. L'assainissement collectif
 - 2.4. L'assainissement non collectif
 - 2.5. Les rejets
3. L'industrie
 - 3.1. Le contexte
 - 3.2. Les activités industrielles sur le territoire
 - 3.3. Les prélèvements
 - 3.4. Les rejets
 - 3.5. Les sites et sols pollués
 - 3.6. La navigation
4. L'agriculture
 - 4.1. Le contexte
 - 4.2. Les acteurs du territoire
 - 4.3. L'évolution de l'occupation des sols et des pratiques culturales
 - 4.4. Les prélèvements
 - 4.5. Les rejets
 - 4.6. Les programmes réglementaires et contractuels de protection de l'eau
5. Les activités de loisirs, de sport et de tourisme

- 5.1. Le contexte
- 5.2. La pêche
 - 5.2.1. Les acteurs et usagers
 - 5.2.2. Les documents d'orientation
 - 5.2.3. Les pratiques halieutiques
 - 5.2.4. Les étangs de pêche
- 5.3. La pisciculture
- 5.4. Les sentiers de randonnées et promenades
 - 5.4.1. Trame verte et bleue
 - 5.4.2. Les circuits
- 5.5. Les bases de loisirs et sports nautiques
 - 5.5.1. La navigation de plaisance
 - 5.5.2. Les bases nautiques
 - 5.5.3. Les sites de baignade
 - 5.5.4. Le canoë-kayak et autres loisirs liés à l'eau
- 5.6. La chasse
- 5.7. Le golf
- 6. Les risques liés à l'eau
 - 6.1. Le risque inondation
 - 6.1.1. L'historique des crues
 - 6.1.2. Les moyens de lutte contre les inondations
 - 6.1.3. Les politiques de prévention et de lutte contre les inondations
 - 6.1.4. Les travaux ou projets de protection
 - 6.2. L'érosion et le ruissellement
 - 6.2.1. Le contexte
 - 6.2.2. Les moyens de lutte pour limiter l'érosion et le ruissellement
 - 6.2.3. Les travaux ou projets de protection
- 7. Synthèse

Chapitre 5 : Le potentiel hydroélectrique

- 1. Le cadre réglementaire
- 2. Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin versant Scarpe amont
- 3. Synthèse

Chapitre 6 : Synthèse de l'état initial

Annexes

ANNEXE 7 : Note sur les Zones à Enjeu Environnemental dans le cadre de l'assainissement non collectif

• Contexte national

Dans le cadre de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, la France a décidé de faire évoluer sa réglementation en matière d'assainissement non collectif (ANC) en modifiant les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires pour les installations existantes.

L'arrêté du 27 avril 2012 prévoit ainsi que des travaux de mise en conformité des ANC sont obligatoires lorsqu'il n'y a pas d'installation ou lorsqu'il s'agit d'une installation se situant dans les Zones à enjeu sanitaire ou dans les Zones à Enjeux Environnemental (ZEE).

Les ZEE sont selon l'arrêté « *les zones identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif sur les têtes de bassin et les masses d'eau* ».

• L'organisation sur le bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois Picardie préconise la définition des ZEE à l'échelle des SAGE (puis leur reprise dans le SDAGE), selon une méthodologie commune à tous les SAGE.

1. Critères d'exclusion au classement en ZEE
 - Absence de SPANC et de zonage d'assainissement
 - Contrôles de conformité des installations d'ANC non terminés sur la Commune
 - Communes classées en assainissement collectif et mixte (même si elles contiennent des habitations isolées en ANC).
2. Mesure de l'impact des rejets de l'ANC sur le milieu

Nombre de logements en ANC X 315 L/jour/logement

$$I = \frac{\text{Nombre de logements en ANC X 315 L/jour/logement}}{\text{Débit d'étiage aval (QMNA5) en L/j}}$$

Si le ratio est inférieur à 2%, cela signifie qu'il existe une très bonne capacité de dilution du cours d'eau.

Si le ratio est supérieur à 10 %, on se trouve dans une situation très défavorable avec impact fort des rejets de l'ANC par rapport au débit d'étiage. L'Agence conseille alors de zoner le secteur en ZEE.

• L'application sur le SAGE Scarpe amont

L'animatrice du SAGE s'est rapprochée des EPCI et des SPANC du territoire. Il en résulte que :

- 33 Communes sur 86 du périmètre du SAGE sont zonées en collectif
- 23 Communes sur 86 du périmètre du SAGE sont zonées en non collectif
- 30 Communes sur 86 du périmètre du SAGE sont zonées en mixte
- L'ensemble du territoire est couvert par des SPANC.
- Les contrôles ANC sont rarement terminés sur le bassin versant (21 Communes exclues sur 23 zonées en non collectif)
- 2 Communes sur 86 du périmètre du SAGE peut être concernée par les ZEE selon les stricts critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau.

- Aucune des 86 Communes ne présente un ratio supérieur à 10%.

- **Les conséquences du zonage**

L'inclusion dans une ZEE implique que l'impact de la pollution par l'ANC est avéré. Il en résulte donc :

- une obligation pour les particuliers de mise en conformité sous quatre ans
- l'octroi éventuel d'aides financières par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La séance de la Commission Locale de l'Eau du 27 novembre 2013 sera l'occasion :

- d'une présentation détaillée du dispositif par l'Agence de l'Eau
- de connaître les attentes de l'Agence (commande passée au SAGE, calendrier de travail...)
- d'analyser les premiers résultats sur le bassin versant de la Scarpe amont.